

**Avenant n° 1 à l'accord relatif aux principes et modalités
de désignation des membres du Comité Social et
Economique central (CSEC) au sein de la Société ALSTOM
Transport S.A.**

Entre la société Alstom Transport SA « ATSA », ayant son Siège Social 48 rue Albert Dhalenne à Saint-Ouen (93400), représentée par Madame Marie-Claude LHERITIER-ROLLET, Directrice des relations sociales France ;

D'une part,
Et

Les Organisations Syndicales Soussignées,

D'autre part ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Au terme des élections organisées entre juin et septembre 2019, au sein de chacun des 12 établissements d'ATSA, en vue de mettre en place le Comité Social et Economique (CSE), les parties se sont rencontrées afin de convenir de la répartition des sièges à pourvoir au sein du Comité Social et Economique Central (CSEC) entre les catégories professionnelles et entre les différents établissements

Il est rappelé qu'en application de l'article 12 de l'accord en date du 4 février 2019 sur la mise en place et le fonctionnement des CSE/CSEC au sein d'ATSA, le CSEC d'ATSA est composé de 16 sièges titulaires et de 16 sièges suppléants.

Article 1 : Répartition des sièges

En application des principes prévus à l'article 2 de l'accord relatif aux principes et modalités de désignation des membres du CSEC au sein d'ATSA en date du 25 juillet 2019.

Les parties conviennent de la répartition suivante

	1 ^{er} collège	2 ^{ème} collège	3 ^{ème} collège
BELFORT		1 TITULAIRE + 1 SUPPLEANT	
CSY St OUEN			1 SUPPLEANT
LA ROCHELLE		2 TITULAIRES	1 TITULAIRE
LE CREUSOT	1 SUPPLEANT	1 SUPPLEANT	1 TITULAIRE
OMEGAT			2 TITULAIRES + 1 SUPPLEANT
ORNANS	1 SUPPLEANT	1 SUPPLEANT	
PETIT-QUEVILLY	1 SUPPLEANT		
REICHSHOFFEN	2 TITULAIRES		
TARBES		1 TITULAIRE+ 1 SUPPLEANT	1 TITULAIRE+ 2 SUPPLEANTS
TIS St OUEN			2 TITULAIRES
VALENCIENNES		1 TITULAIRE	2 SUPPLEANTS
VILLEURBANNE		1 SUPPLEANT	2 TITULAIRES + 2 SUPPLEANTS
TOTAL	2T+3S	5T+5S	9T+8S

Article 2 : Entrée en vigueur, durée et publicité de l'avenant

Le présent avenant est conclu en vue de la mise en place du CSEC dont les mandats commenceront à courir à compter de la date de la réunion constitutive fixée au 8 octobre 2019.

Après sa notification à toutes les organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise, le présent avenant sera rendu public et déposé à l'initiative de la Société sur la plateforme Téléaccord.


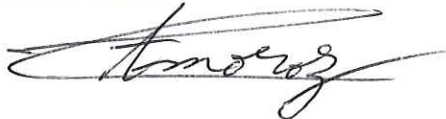

Un exemplaire original sera également remis au greffe du Conseil de prud'hommes de Bobigny. En outre, un exemplaire original sera établi pour chaque partie et affiché dans les différents établissements.

Fait, en 6 exemplaires, à Saint-Ouen, le 26 septembre 2019

Pour la société Alstom Transport S.A.



Marie-Claude LHERITIER-ROLLET
Directrice des relations sociales France

Pour la CFDT Laurent DESGEORGE 	Pour la CGT Boris AMOROZ 
Pour la CFE-CGC Claude MANDART 	Pour FO Charles MENET 